

Xtrackers MSCI Emerging Markets ex China UCITS ETF

Supplément du Prospectus

Le présent Supplément contient des informations sur Xtrackers MSCI Emerging Markets ex China UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de société d'investissement à capital variable avec responsabilité séparée entre les compartiments, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)), et du premier addendum au Prospectus, daté du 1 décembre 2023, (l'« Addendum »), et doit être lu conjointement avec le Prospectus et l'Addendum.

Un investissement dans le Compartiment ne devrait pas constituer une part importante d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas être adapté à tous les investisseurs.

Xtrackers (IE) plc

En date du 31 juillet 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.

CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

Objectif d'Investissement

L'Objectif d'Investissement du Compartiment est de suivre la performance d'un indice, avant commissions et charges, qui vise à refléter la performance des actions des entreprises de grande et moyenne capitalisation des marchés émergents mondiaux, à l'exception de la Chine.

Politique d'investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'investissement direct et visera à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'indice MSCI Emerging Markets ex China Index (l'« **Indice de référence** ») en détenant un portefeuille de titres de participation comprenant tout ou un nombre important de titres compris dans l'Indice de référence (les « **Titres sous-jacents** »). De plus amples informations concernant l'Indice de référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ». Le Gestionnaire d'investissement se réserve le droit d'exclure du portefeuille du Compartiment tout titre de l'Indice de référence qui n'est pas conforme aux politiques ou normes du Gestionnaire d'investissement (dont des exemples figurent dans le Prospectus à la rubrique « *Compartiments à investissement direct suivant une approche passive* »).

Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à réplication totale (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « *Compartiments à investissement direct suivant une approche passive* »). Le Gestionnaire d'investissement se réserve le droit d'exclure du portefeuille du Compartiment tout titre de l'Indice de référence qui ne respecte pas les politiques ou normes du Gestionnaire d'investissement (dont des exemples sont donnés dans le Prospectus à la rubrique « *Compartiments à investissement direct suivant une approche passive* »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet à l'adresse www.Xtrackers.com.

Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composantes de l'Indice de référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à une composante ou à des composantes de l'Indice de référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque le Gestionnaire de portefeuille délégué détermine que lesdits titres et ou des IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de référence, à une composante de l'Indice de référence ou à un sous-ensemble de composantes de l'Indice de référence.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de référence ou des composantes de l'Indice de référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de référence (et, pour les Catégories d'actions couvertes contre le risque de change, à l'accord de couverture concerné, tel que décrit dans « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'actions** »), dont la performance peut s'améliorer ou se détériorer. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est

susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement que l'Actionnaire pourra recevoir dépendra des performances de l'Indice de référence.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, les Administrateurs peuvent décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

Couverture des Catégories d'Actions

La Catégorie d'actions « 2C – EUR Hedged » est libellée dans une devise différente de la Devise de référence (une « **Catégorie d'actions couverte contre le risque de change** », tel qu'indiqué à la section « Description des actions » ci-après).

Le Compartiment visera à se couvrir contre les risques de change liés aux Titres sous-jacents du portefeuille qui diffèrent de la devise de la Catégorie d'actions couverte contre le risque de change conformément à la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change de la Catégorie d'actions** » stipulée dans le Prospectus.

Les investisseurs doivent noter que les Catégories d'actions couvertes contre le risque de change n'élimineront pas complètement le risque de change, ou n'offriront pas une couverture totalement précise, et les investisseurs pourront ainsi être exposés à d'autres devises que la devise de la Catégorie d'actions couverte contre le risque de change.

Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés

Le Compartiment peut, de temps à autre, utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant, et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le présent Supplément en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des opérations de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées par la Banque centrale, le cas échéant, et aux conditions énoncées dans le Prospectus.

Le Compartiment peut également investir dans IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace du portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus. Pour plus de détails sur les IFD que le Compartiment peut utiliser, veuillez vous reporter à la section intitulée « **Utilisation d'instruments dérivés par les Compartiments à investissement direct** », qui est énoncée dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs du Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

Calcul de l'exposition globale

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur liquidative du Compartiment.

Restrictions d'Investissement

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

Dans certaines conditions de marché exceptionnelles, le Compartiment appliquera un seuil de diversification du risque majoré de 35 % pour chaque émetteur autorisé par la Banque centrale, comme expliqué dans les chapitres « OPCVM qui suivent un indice » et « Instruments financiers dérivés (IFD) » du Prospectus et dans la section « Concentration de l'Indice de référence » ci-dessous.

Le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

Emprunt

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

Avertissement particulier en matière de risque

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Marchés émergents

Les personnes désireuses d'investir dans le Compartiment doivent être conscientes des risques liés à l'investissement dans les marchés émergents :

(a) **Risque lié aux marchés émergents** : les investissements dans les marchés auxquels l'Indice de référence est lié sont actuellement exposés aux risques d'ordre général relatifs aux marchés émergents. Parmi ceux-ci, on trouve les risques engendrés par les plafonds d'investissement imposés aux investisseurs étrangers, qui sont sujets à certaines limites et restrictions concernant l'échange de titres cotés lorsque les investisseurs étrangers enregistrés ne peuvent détenir un compte de négociation qu'avec une seule société de négociation détentrice d'une licence pour le marché concerné. Ces limites et restrictions peuvent contribuer à l'illiquidité du marché en question et engendrer des problèmes de flexibilité ainsi que des incertitudes concernant l'environnement de négociation.

(b) **Risque juridique** : l'économie de la plupart des marchés émergents est souvent bien moins développée que celle des autres régions, comme les États-Unis ou l'Europe. Les lois et règlements affectant ces économies sont également relativement récents et moins bien établis que ceux des pays développés. Ils peuvent encore être en phase de développement et ne pas être rédigés de manière suffisamment concise pour éviter tout risque d'interprétation. En cas de litige avec un tiers étranger concernant un titre, les lois locales s'appliquent (sauf dispositions contraires prévues par un traité international). Les tribunaux de ces pays ne sont pas aussi transparents et efficaces que ceux des pays et territoires plus développés ; il ne peut par conséquent être garanti que le droit puisse être appliqué par des moyens légaux, et les décisions des tribunaux étrangers ne sont généralement pas reconnues.

(c) **Risque réglementaire** : Le cadre réglementaire des marchés de valeurs mobilières primaires et secondaires des pays émergents est souvent en phase de développement et une grande partie des réglementations sur les valeurs mobilières pertinentes peuvent être ambiguës et/ou ont été élaborées pour réglementer l'investissement direct par des étrangers plutôt que l'investissement de portefeuille. Les investisseurs doivent être conscients du fait qu'en raison du manque de précédents, les lois relatives aux marchés boursiers et le cadre réglementaire des investissements sur les marchés primaires et secondaires par les étrangers peuvent encore être en phase de développement et peuvent, dans certaines juridictions, ne pas encore avoir subi l'épreuve du temps. Ainsi, le niveau de surveillance des activités se déroulant sur ces marchés primaires et secondaires des pays émergents peut par conséquent être moindre.

(d) Risque de change : Certaines devises de certains marchés émergents sont contrôlées. Les investisseurs doivent être conscients des risques de manque de liquidité que posent certains marchés des changes.

(e) Volumes d'échanges et volatilité : Les bourses de valeurs des pays émergents sont souvent plus petites, affichent des volumes d'échanges plus limités et sont ouvertes moins longtemps que dans la plupart des pays de l'OCDE ; les capitalisations boursières des sociétés cotées sont souvent plus réduites que celles des sociétés des pays développés. Les titres de bon nombre de sociétés cotées sur ces bourses sont par conséquent moins liquides, sujets à de plus grands écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et affichent une volatilité sensiblement plus importante que ceux des pays de l'OCDE. Un grand nombre de places boursières des pays émergents ont, par le passé, affiché une volatilité substantielle et rien ne peut garantir que cela ne se reproduira pas à l'avenir. Tous ces facteurs peuvent avoir une influence négative sur la Valeur liquidative du Compartiment.

(f) Risque fiscal : Le Compartiment peut investir dans des juridictions où le régime fiscal n'est pas entièrement développé ou n'est pas suffisamment certain et, à ce titre, les modifications apportées aux politiques fiscales peuvent être implémentées sans préavis et peuvent également s'appliquer de façon rétrospective. Toute modification des politiques fiscales peut réduire le rendement après impôt des actifs sous-jacents auxquels la performance du Compartiment est liée.

(g) Risque lié aux Marchés restreints : Le Compartiment peut investir dans des marchés pour lesquels le gouvernement local impose des limitations ou des restrictions sur la propriété ou les participations étrangères. Afin d'accéder à ces marchés, le Compartiment peut utiliser des instruments tels que les certificats américains d'actions étrangères (**ADR**), les certificats internationaux d'actions étrangères (**GDR**), les certificats d'actions étrangères sans droit de vote (**NVDR**) ou les P-Notes afin d'obtenir une exposition aux titres de participation au lieu d'utiliser des titres physiques lorsque, en raison de ces restrictions locales ou limitations de quotas, il est impossible de les détenir directement. Ces restrictions ou limitations légales et réglementaires peuvent avoir des effets défavorables sur la liquidité et la performance des avoirs du Compartiment par rapport à la performance de l'Indice de référence. Cela pourrait accroître le risque d'erreur de suivi et, dans le pire des cas, le Compartiment pourrait ne pas être en mesure d'atteindre son objectif d'investissement et/ou le Compartiment pourrait devoir être fermé aux souscriptions ultérieures.

(h) Risque de liquidité : Les investisseurs sur le marché primaire sont informés qu'un délai pouvant aller jusqu'à dix Jours de règlement suivant le Jour de transaction peut être nécessaire pour recevoir le produit des demandes de rachat.

Risque lié à la couverture de change

Dans le but d'atténuer les risques de fluctuations de devise d'une Catégorie d'actions couverte contre le risque de change par rapport à la devise des composants du portefeuille (lorsque la devise desdits composants diffère de la devise concernée de la Catégorie d'actions couverte contre le risque de change), des transactions sur des instruments dérivés spécifiques aux Catégories d'actions afin d'acquérir des couvertures de change pour chaque Catégorie d'actions couverte contre le risque de change seront effectuées. Le rendement des transactions sur des instruments dérivés spécifiques à la Catégorie d'actions peut ne pas compenser totalement les fluctuations de change réelles entre la devise de la Catégorie d'actions couverte contre le risque de change et les expositions de change des titres qui constituent la part du portefeuille relative aux Catégories d'actions couvertes contre le risque de change. Il ne peut être garanti que ces activités de couverture seront totalement efficaces et atteindront l'objectif pour lequel elles ont été mises en place. Bien que la couverture contre les risques de change réduise les risques et pertes dans des conditions de marché défavorables, elle peut également réduire et totalement contrebalancer les gains dans des conditions de marché qui auraient été favorables si la position n'avait pas été couverte. Par conséquent, la performance d'une Catégorie d'actions couverte contre le risque de change peut différer de celle de l'Actif sous-jacent du fait des opérations de couverture de change.

Concentration de l'Indice de référence

Le marché que l'Indice de référence cherche à représenter possède une forte concentration dans un ou plusieurs pays. Par conséquent, les investisseurs sont informés que des changements dans les conditions qui affectent le ou les pays de concentration peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Profil de l'investisseur type

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de référence. Comme la Valeur liquidative par action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

Politique en matière de dividendes

Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes.

Informations générales liées au Compartiment

Devise de référence	GBP
Heure limite d'acceptation	Désigne 16 h 30 (heure de Dublin) lors du Jour ouvrable précédant le Jour de transaction concerné.
Période de souscription initiale	La Période de souscription initiale pour les Actions « 2C - EUR Hedged » débutera à 9 h 00 le 1er août 2024 pour se clôturer à 16 h 30 (heure de Dublin) le 27 janvier 2025 ou toute autre date que les Administrateurs peuvent déterminer et notifier périodiquement à la Banque centrale.
Classification des fonds (InvStG)	Fonds en actions, pourcentage cible minimum de 75 %.
Volume minimum du Compartiment	50 000 000 GBP.
Date de règlement	Désigne une date jusqu'à neuf Jours de règlement après le Jour de transaction ¹ .
Prêt de titres	Oui

¹ Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour de règlement durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet www.Xtrackers.com.

Agent de prêt de titres Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York.

Allocation de Commission de prêt de titres L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission pour les services fournis en rapport avec toute Transaction de prêt de titres.

Revenu issu du prêt de titres Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de portefeuille délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de portefeuille délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de portefeuille délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.

Transparence dans le cadre de la SFDR Le Compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable ni de réduction des émissions de carbone. Par conséquent, le Compartiment publie des informations conformément à l'Article 6 du SFDR.

Marché important Désigne un Marché important à réplication directe.

Description des Actions

	« 1C »	« 2C – EUR Hedged »
Code ISIN	IE00BM67HJ62	IE0007D3KCG5
Identifiant allemand de sécurité (WKN)	A113FC	DBX0RP
Devise	GBP	EUR
Prix d'émission initial	S.O.	Le Prix d'Émission initial correspondra à une fraction appropriée du cours de clôture de l'Indice de référence à la Date de lancement. La Date de lancement sera le dernier jour de la Période de souscription initiale. Le Prix d'Émission initial est disponible auprès de l'Agent administratif.
Date de lancement	27 février 2015	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de lancement sera disponible auprès de l'Agent administratif et sur le site Internet www.Xtrackers.com
Montant minimum d'investissement initial	50 000 GBP	50 000 EUR

Montant minimum d'investissement supplémentaire	50 000 GBP	50 000 EUR
Montant minimum de rachat	50 000 GBP	50 000 EUR
Catégorie d'actions couverte contre le risque de change	Non	Oui

Commissions et charges

	« 1C »	« 2C – EUR Hedged »
Commission de la Société de gestion	Jusqu'à 0,04 % par an	Jusqu'à 0,18 % par an
Commission de plateforme	Jusqu'à 0,12 % par an	Jusqu'à 0,12 % par an
Commission globale	Jusqu'à 0,16 % par an	Jusqu'à 0,30 % par an
Frais de transaction du marché primaire	Applicables	Applicables
Frais de transaction	Applicables	Applicables
Niveau d'Écart de suivi (Tracking Error) prévu²	Jusqu'à 2,00 % par an	

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

² Le degré anticipé d'Écart de suivi (Tracking Error) indiqué représente l'Écart de suivi (Tracking Error) des Catégories d'actions non couvertes par rapport à l'Indice de référence du Compartiment (*qui est également non couvert*).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

Description Générale de l'Indice de référence

L'Indice de référence est administré par MSCI Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

L'Indice de référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant, reflétant la performance de sociétés à grande et moyenne capitalisation des marchés émergents mondiaux, à l'exclusion de la Chine, identifiés selon le cadre de classification des pays de l'Administrateur de l'Indice. Pour plus de détails sur le cadre, veuillez consulter le site <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/market-classification>.

Les composants sous-jacents de l'Indice de référence sont cotés en plusieurs devises. L'Indice de référence est calculé en GBP sur la base des cours de clôture quotidiens. L'Indice de référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables.

L'Indice de référence est réexaminé et rééquilibré chaque trimestre, mais peut également l'être à tout autre moment afin de refléter certains événements, par exemple les fusions ou acquisitions.

L'Indice de référence a été lancé le 9 mars 2017.

Informations complémentaires

MSCI Limited a reçu une autorisation de la FCA britannique en tant qu'administrateur Royaume-Uni pour les indices d'actions MSCI dans le cadre de la Réglementation relative aux indices de référence du Royaume-Uni et est inscrite au registre de la FCA pour les administrateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Indice de référence, sa composition, son calcul et les règles relatives à sa révision et son rééquilibrage périodiques ainsi que sur la méthodologie générale à l'origine des indices MSCI à l'adresse <http://www.msci.com>. Les composants de l'Indice peuvent être consultés à la section <https://www.msci.com/constituents>.

IMPORTANT

XTRACKERS MSCI EMERGING MARKETS EX CHINA UCITS ETF (UN « COMPARTIMENT MSCI ») N'EST NI CAUTIONNÉ, NI APPROUVÉ, NI COMMERCIALISÉ, NI PROMU PAR MSCI INC. ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (DONT MSCI LIMITED FAIT PARTIE) (« MSCI »), PAR UNE QUELCONQUE DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PAR UN QUELCONQUE DE SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS NI PAR AUCUN AUTRE TIERS DANS LE CADRE DE L'OBTENTION, DE LA COMPILATION, DU CALCUL OU DE LA CRÉATION DE TOUT INDICE MSCI (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES MSCI »). LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET ONT ÉTÉ CONCÉDÉS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR DWS INVESTMENTS UK LIMITED. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE OU NE FAIT DE DÉCLARATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX DÉTENTEURS D'UN COMPARTIMENT MSCI OU À TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE QUANT AU CARACTÈRE RECOMMANDABLE D'UN INVESTISSEMENT DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS UN COMPARTIMENT MSCI EN PARTICULIER, NI CONCERNANT LA CAPACITÉ DE TOUT INDICE MSCI À RÉPLIQUER LA PERFORMANCE CORRESPONDANTE DU MARCHÉ. MSCI OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES SONT LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE ET NOMS COMMERCIAUX ET DES INDICES MSCI DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI, SANS TENIR COMPTE DE TOUT COMPARTIMENT MSCI NI DE L'ÉMETTEUR OU DES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST TENUE DE PRENDRE LES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN CONSIDÉRATION POUR DÉTERMINER, COMPOSER OU CALCULER LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST RESPONSABLE OU N'A PARTICIPÉ À LA DÉTERMINATION DES MOMENTS, DES COURS OU DES QUANTITÉS D'ÉMISSION D'UN COMPARTIMENT MSCI NI À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION SELON LAQUELLE OU EN CONSIDÉRATION DE LAQUELLE UN COMPARTIMENT MSCI PEUT ÊTRE RACHETÉ. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A D'OBLIGATION ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES DÉTENTEURS DE TOUT COMPARTIMENT MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EU ÉGARD À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU À L'OFFRE D'UN COMPARTIMENT MSCI. BIEN QUE MSCI PUISSE OBTENIR DES INFORMATIONS SUR L'INCLUSION À OU L'UTILISATION DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI DE SOURCES QUE MSCI CONSIDÈRE FIABLES, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE PEUT GARANTIR L'ORIGINALITÉ, LA PRÉCISION ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUT INDICE MSCI OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EU ÉGARD AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR D'UN COMPARTIMENT MSCI, LES DÉTENTEURS D'UN COMPARTIMENT MSCI OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE CONCERNANT L'UTILISATION DE TOUT INDICE MSCI OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE EN CAS D'ERREUR, D'OMISSION OU D'INTERRUPTION DE OU LIÉE À TOUT INDICE MSCI OU TOUTE DONNÉE CONNEXE. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ÉMET DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES MSCI RENONCENT EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE À TOUTES LES GARANTIES DE CARACTÈRE COMMERCIALISABLE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER LIÉES AUX INDICES MSCI ET À TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES MSCI NE PEUVENT AUCUNEMENT ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU DE TOUTE AUTRE NATURE (PERTE DE PROFITS INCLUSE), MÊME SI LA POSSIBILITÉ DUDIT DOMMAGE A ÉTÉ PORTÉE À LEUR CONNAISSANCE. AUCUN ACHETEUR, VENDEUR OU DÉTENTEUR DU PRÉSENT TITRE, PRODUIT OU DE TOUT COMPARTIMENT MSCI, NI TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE NE DOIT UTILISER OU FAIRE RÉFÉRENCE À TOUT NOM DE COMMERCE, MARQUE DE COMMERCE OU MARQUE DE SERVICE DE MSCI POUR PROMOUVOIR, SOUTENIR OU COMMERCIALISER LEDIT TITRE SANS CONTACTER MSCI AU PRÉALABLE POUR VÉRIFIER SI L'ACCORD DE MSCI EST NÉCESSAIRE. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE NE DOIT SE PRÉVALOIR DE LIENS AVEC MSCI SANS L'ACCORD ÉCRIT PRÉALABLE DE MSCI.